

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

016-211602362-20200904-D_2020_7_11-DE

Reçu le 09/09/2020

8, place du champ de foire

16440 MOUTHIERS-SUR-BOËME

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :

D_2020_7_11

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

L'an deux mille vingt, le vendredi 04 septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle de réunion à la MJC, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 28 Août 2020

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLLEAU Thierry, Madame RENARD Annie, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Objet : Fixation du nombre des membres élus du CCAS de Mouthiers sur Boëme

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean REVEREAULT

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Vu les articles L123-6, et R123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Dans le délai de deux mois de son renouvellement, le Conseil Municipal procède pour la durée du mandat, à l'élection des « membres élus » du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale. Avant de procéder à cette élection, le Conseil Municipal en fixe le nombre.

Le Conseil Municipal doit d'abord fixer le nombre des membres élus du CCAS.

La composition de son Conseil d'Administration est obligatoirement :

-de 4 à 8 « membres élus » par le Conseil Municipal parmi les conseillers municipaux, et,
-de 4 à 8 membres nommés par le Maire parmi des associations listées par le code de l'action sociale et de la famille.

Le nombre des membres élus doit être égal à celui des membres nommés.

Actuellement, le CCAS de Mouthiers est administré par un Conseil d'Administration de 7 membres élus et de 7 membres nommés. Le Maire en est le Président de droit. Il est proposé de fixer le nombre des membres à élire par le Conseil Municipal à 7.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide l'unanimité, de fixer le nombre des membres élus du CCAS de Mouthiers sur Boëme à 7.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 04/09/2020, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 09/09/2020.

